

RAPPORT MORAL

ASSOCIATION « LES COMPAGNONS DU FLEUVE »

Les premières réunions informelles des « Compagnons du Fleuve » se sont déroulées les Jeudis, Vendredis, et Samedis en soirée, ainsi que les dimanches après midi entre le 3 Août et 18 Août 2013

Au cours de ces réunions, nous avons enregistré plusieurs centaines d'adhésions et nous avons convenu que l'objet, le fonctionnement et les structures de l'Association prendraient forme dans l'action, au fil du temps.

Les membres fondateurs se sont instaurés en bureau provisoire et ont déposé les premiers statuts à la Préfecture le 20 Août 2013

La création de l'Association a donc été annoncée au Journal Officiel le 31 Août et payée le 15 Octobre.

Cela nous a permis d'ouvrir un compte en banque au nom de l'association au Crédit Mutuel le 4 septembre 2013 sous le numéro 072598311.

Le travail du bureau se réunissant une fois par semaine s'est borné à la communication par Internet et à la préparation de l'AG des 25 et 26 Octobre.

Le restaurant guinguette inscrit au registre du commerce en nom propre par Christian Alriq sous le nom de la compagnie du Fleuve se trouve depuis 2009 en redressement judiciaire et de ce fait sous la menace d'une liquidation pure et simple.

La fermeture administrative du 19/07/2013 a considérablement aggravé cette menace.

Les solutions possibles, pour en sortir, sont d'ordre financier, fiscal et administratif. Des repreneurs, désireux de poursuivre l'aventure, dans son esprit d'origine, sont en pourparlers avec nous et les administrateurs concernés.

Eux seuls peuvent trouver les solutions s'inscrivant dans l'esprit de continuité.

L'association peut aider à trouver les solutions d'attente permettant de repousser les menaces les plus imminentes en prenant en charge notamment la communication nécessaire, la recherche de conseils professionnels compétents, ainsi que certains frais de fonctionnement comme l'eau, le téléphone, l'électricité et le loyer, nécessaires au maintien dans les lieux.

Les solutions et leurs mises en application se préciseront dans l'action et seront communiquées par un rapport mensuel.

Virginie Alriq

Présidente Intérimaire « Compagnons du Fleuve »

RAPPORT FINANCIER

ASSOCIATION « LES COMPAGNONS DU FLEUVE »

Grâce au dépôt en Préfecture des premiers statuts, nous avons pu ouvrir un compte en banque au Crédit Mutuel le 4 septembre 2013 sous le numéro 072598311.

Nous y avons versé le montant des 538 adhésions enregistrées à ce jour (liste consultable sur place au siège de l'association).

Le montant total des chèques encaissés dans un premier temps sur le compte du restaurant, a été reversé sur le compte de l'association le 10 septembre 2013 (chèque n°2002007 pour un montant de 875 €).

Deux chèques, l'un d'un montant de 100€, l'autre d'un montant de 10€ ont été égarés, et n'ont toujours pas été retrouvés.

A ce jour nous avons engagé les frais suivants :

- Règlement des frais de parution au journal officiel pour création d'association (chèque N° 1729101 pour montant de 44 €).
- Règlement cotisation en responsabilité civile, pour le 4^{ème} trimestre 2013, auprès de la SMACL (chèque N° 1729102 pour un montant de 25,08 €).
- Divers frais administratifs pour un montant de 21,47 € réglés en espèces.
- Règlement d'une facture de la Brasserie Gasconha, pour un montant de 100 € en espèces.

Pierre Manescau

Trésorier intérimaire « Compagnons du Fleuve »